

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 16 SEP. 2013

Monsieur le Secrétaire National,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir la version définitive du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, aux fins de signature.

Issu de plusieurs mois de dialogue intense et fructueux, ce protocole a pour ambition de donner une nouvelle impulsion et d'améliorer durablement les conditions de vie au travail de plus de 5 millions d'agents des trois versants de la fonction publique. Il s'agit d'une première étape d'une politique plus globale visant à agir sur l'ensemble des facteurs favorisant la prévention des risques professionnels et l'accompagnement des agents exposés à ces risques.

Entre le 6 décembre 2012 et le 28 août 2013, neuf réunions de concertation puis de négociation entre les employeurs des trois versants de la fonction publique et les organisations syndicales ont eu lieu. Les échanges ont été nombreux et les débats animés. *In fine*, les contributions de chacun ont permis d'enrichir amplement ce texte pour en faire un protocole ambitieux pour la fonction publique.

Les discussions ont permis d'élaborer des propositions concrètes autour de 5 axes qui constituent la structure du présent protocole d'accord :

- la mise en œuvre des plans de prévention des RPS;
- les dispositifs d'appui à la démarche d'évaluation et de prévention des RPS;
- l'évaluation des plans de prévention des RPS;
- la mise en œuvre du plan d'action ;
- la mise en place d'une commission de suivi des signataires.

A chaque étape, nos débats ont permis de préciser ensemble et d'insister sur certains éléments qui m'apparaissent primordiaux tels, par exemple, la participation des agents à chaque étape du processus de diagnostic et de mise en place des plans, la nécessité d'accompagner l'encadrement en redonnant sens et latitude à son action tout en rappelant l'obligation de résultats qui incombe aux chefs et responsables de service en matière de prévention de la santé des agents, l'importance de la formation à tous les niveaux de la hiérarchie et pour l'ensemble des acteurs, l'unicité d'une démarche commune aux trois versants de la fonction publique – et suivie comme telle dans la formation spécialisée du conseil commun - dans le respect des avancées et contextes propres à chacun, et enfin, le rôle des CHSCT.

Je vous suis déterminé à mettre en place rapidement les mesures contenues dans ce protocole.

Je vous invite dès lors à apposer votre signature sur ce document au plus tard le 9 octobre 2013.

Je souhaite que cet accord recueille la signature du plus grand nombre des parties prenantes à cette négociation pour porter dans l'ensemble des administrations et à tous les échelons, un message fort et sans ambiguïté concernant la nécessaire amélioration des conditions de vie au travail des personnels. Le travail qui se poursuivra pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures sera exigeant et je compte notamment pour cela sur le comité de suivi composé des signataires à ce protocole.



Marylise LEBRANCHU

Monsieur Guy BARBIER
Secrétaire National
Union nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique
UNSA
21, rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX